

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016 A 18H30
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

Présents : MAMET Bernard – MATHEZ Christophe – BONNEFOY Robert - BERTHET Annie – DEMOLY Fabienne – JEANNEROD Françoise – CHARDON Laurent – GENRE Annie – DESPREZ Alain – BOUTERAON Elisabeth – BOURLAND Frédéric – GALLOIS Delphine - CAILLAT Marie-Carmen – BENOIT-GUYOD Sébastien – CRETIN Claire - CHAVIN-GAZALIER Fabien - GRENIER Sandrine – CLERC Nicolas - PROST Marcel – GANGNERY Véronique – DELEPOUVE Lionel

Absent : Jean-Sébastien LACROIX (pouvoir à Fabien CHAVIN-GAZALIER) – Gilles BOURQUI (pouvoir à Christophe MATHEZ) -

Secrétaire de séance : Claire CRETIN

M. le Maire adresse un message d'amitié et de solidarité à Annie BERTHET suite au décès de son époux. Les membres du conseil municipal partagent sa peine et lui font part de leur soutien.

Le 29 septembre 2016, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers, auditeurs présents et leur souhaite la bienvenue.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

- 1 – Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} septembre 2016**
- 3 – Finances :**
 - Taxe d'habitation : modification du taux de l'abattement général à la base
 - Harmonisation du montant des loyers des places de stationnement dans les parkings souterrains Place Centrale et au FPA
- 4 – Forêt communale des Rousses : transfert des propriétés du CCAS à la Commune des Rousses**
- 5 –Foyer logement des personnes âgées : reprise par la Commune de la gestion/compétence de cet établissement**
- 6 – Travaux d'aménagement de la Place de l'Omnibus : agrément de deux sous-traitants**
- 7 – Convention de partenariat avec le SDIS pour la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires**
- 8 – Contrat de prestation de services avec SUEZ pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie**
- 9 – Rapport d'observations définitif de la Chambre Régionale des Comptes relatif à l'examen de la gestion de la Communauté de communes de la Station des Rousses**
- 10 – Liste des marchés signés par M. le Maire**
- 11 – Questions et informations diverses**

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Claire CRETIN secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} septembre 2016

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du 1^{er} septembre 2016.

Aucune autre remarque n'étant faite, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 1^{er} septembre 2016.

3 – Finances

3.1 Taxe d'habitation : modification du taux de l'abattement général à la base

Par délibération du 30/06/1981, le conseil municipal avait décidé un abattement à la base de 15% de la valeur locative moyenne des habitations principales de la commune.

Suite à une analyse prospective financière réalisée fin 2015, la commune dispose d'un levier pour augmenter ses recettes financières d'environ 70 000 €/an en supprimant cet abattement général à la base.

La commission des finances propose, suite à sa réunion du 8 septembre dernier, de supprimer cet abattement progressivement afin de diminuer l'impact sur les contribuables :

- 10% en 2017 ;
- 5% en 2018 ;
- 1% en 2019

M. le Maire propose au conseil municipal de modifier le taux d'abattement général à la base antérieurement institué et de fixer ce nouveau taux d'abattement à 10% à compter du 1^{er} janvier 2017.

Annie BERTHET demande si cette mesure aura un impact sur les taxes foncières car cette mesure touche la valeur locative. M. le Maire répond que cela ne concerne que les bases de la taxe d'habitation et la part communale.

Annie GENRE propose de faire de la pédagogie auprès des contribuables car ils vont constater une augmentation de leur taxe d'habitation. Frédéric BOURLAND rappelle que cette mesure découle du désengagement de l'Etat. La commune est contrainte de trouver des recettes supplémentaires. Il demande si la même mesure sera conduite à la Communauté de communes de la Station des Rousses.

M. le Maire indique qu'au lieu d'augmenter le montant des taux d'imposition, on peut obtenir la même recette en réduisant le taux de l'abattement.

Fabien CHAVIN-GAZALIER préconise de rester prudent sur les augmentations car cela commence à peser lourd sur les ménages.

Sandrine GRENIER se demande si on a besoin de cette recette supplémentaire maintenant.

Christophe MATHEZ répond qu'elle est nécessaire pour financer les projets d'investissement en cours et les dépenses de fonctionnement qui augmentent.

M. le Maire indique que pour exemple, la revalorisation indiciaire votée par le gouvernement pour le personnel territorial coûte énormément aux collectivités, même s'il s'en réjouit pour les employés communaux.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de passer l'abattement général à la base à 10 % pour 2017 au lieu de 15 %.

3.2 – Harmonisation du montant des loyers des places de stationnement dans les parkings souterrains Place Centrale et au FPA

M. le Maire rappelle que la Commune pratique des tarifs différents pour la location des places de stationnement dans ses parkings souterrains :

- Parking Place Centrale : 62.40€/mois pour le N-1 (35 places dont 27 louées)
68.33€/mois pour le N-2 (38 places dont 13 louées)
- Parking du FPA : 68€/mois

M. le Maire explique que le parking Place Centrale va bientôt être fermé par une porte automatique avec un système de badges. La commission des finances propose d'harmoniser le tarif de location des places de stationnement pour les deux parkings souterrains et suggère un **tarif unique à 62€ TTC/mois sur 12 mois** pour tous les nouveaux contrats de location.

Fabien CHAVIN-GAZALIER pense qu'il faut harmoniser à hauteur de 68 € TTC.

Sébastien BENOIT-GUYOD indique que la porte va apporter de la sécurité par rapport aux dégradations mais cela reste des box ouverts et pense qu'à 68 € cela reste cher. Ce ne sont pas des garages couverts.

Christophe MATHEZ indique que les places zones bleues du parking souterrain ont été proposées à l'Office du Tourisme pour des locations à la semaine durant la saison hivernale du 15/12 au 15/03. Les prix vont être étudiés par la commission des finances.

Sébastien BENOIT-GUYOD rappelle que ce parking a été payant au départ. M. le Maire ajoute qu'un hôtelier est intéressé pour louer également des places de stationnement à la saison. Marie-Carmen CAILLAT précise que des résidents souhaitent aussi louer l'hiver, pas seulement les vacanciers.

Nicolas CLERC propose d'annoncer à ceux qui ont déjà un contrat de bail que le montant du loyer va baisser.

Elisabeth BOUTERAON demande comment justifier qu'on supprime un abattement général à la base sur la taxe d'habitation et qu'on baisse le prix du loyer des places de parking. Christophe MATHEZ pense que cela permettra de louer plus de places de parking car actuellement on impose une location à l'année et ça ne satisfait peut-être pas tout le monde. Il rappelle que l'objectif visé est la suppression des stationnements dans la rue et les parkings la nuit pour le déneigement.

M. le Maire indique que la commission des finances doit travailler sur un prix à la saison du 15/12 au 15/03.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le **tarif unique à 62€ TTC/mois sur 12 mois** pour tous les nouveaux contrats de location à compter du 1^{er} octobre 2016.

4 – Forêt communale des Rousses : transfert des propriétés du CCAS à la Commune des Rousses

Par délibération du 16 septembre 2016, le CCAS de la commune des Rousses a demandé la cession à l'euro symbolique à la commune des Rousses de parcelles cadastrales boisées afin que ces parcelles soient intégrées à la forêt communale, garantissant ainsi leur gestion durable, dans l'intérêt général.

Ces parcelles se situent sur de bons sols forestiers et supportent des peuplements constitués et productifs. Les limites de ces parcelles sont connues et matérialisées.

La Commune disposant actuellement d'une surface boisée relevant du régime forestier de 609 ha 59 a 47 ca, l'application du régime forestier aux parcelles désignées ci-dessous permettrait d'accroître le patrimoine forestier communal géré durablement.

Compte tenu de ces éléments, M. le Maire propose d'accepter l'acquisition à l'euro symbolique les parcelles référencées ci-dessous, représentant une surface totale de :

Section	N° parcelle	Lieudit	Contenance/ha
F	325	Au Sablon	0.1995
F	342	Les Perrailles	0.506
F	343	Les Perrailles	0.4
F	344	Les Perrailles	0.662
F	345	Les Perrailles	0.8
F	346	Les Perrailles	1.096
G	260	Fancolet	0.016
G	261	Fancolet	0.2788
G	262	Fancolet	0.637
G	263	Fancolet	1.791
TOTAL			6 ha 38a 63ca

Sandrine GRENIER demande si ces parcelles constituent l'ensemble des bois du CCAS. M. le Maire répond qu'il n'y a que les bois du Risoux.

Christophe MATHEZ indique qu'actuellement les parcelles ne sont pas entretenues et n'apportent aucun revenu. Annie BERTHET ajoute que l'ONF ne peut pas gérer les bois du CCAS seuls car le volume n'est pas suffisant.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le 1^{er} adjoint à signer l'acte administratif lié à cette acquisition en tant que représentant de la Commune.

5 – Foyer logement des personnes âgées : reprise par la Commune de la gestion/compétence de cet établissement

M. le Maire rappelle que la Commune est propriétaire du bâtiment de la résidence Mandrillon et le CCAS en assume la gestion en étant locataire.

Le personnel communal intervient régulièrement pour des petits travaux et des salles sont occupées par des services communaux et des associations.

Afin de clarifier la situation, le CCAS a délibéré le 16 septembre dernier pour un transfert de la gestion/compétence du FPA à la Commune à compter du 1^{er} janvier 2017, incluant l'entretien, le personnel, le budget annexe...

M. le Maire propose au conseil municipal de :

- reprendre la gestion/compétence pour la gestion du Foyer Logement Mandrillon par la Commune à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- préciser que les activités de cet établissement, EPSMS, doivent être retracées dans un budget annexe appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22 ;
- décider de fait la création d'un budget annexe « Foyer Logement » à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- préciser que ce budget annexe appliquera l'instruction budgétaire et comptable M22 ;
- résilier le contrat de bail liant le CCAS et la Commune au 31 décembre 2016.

Alain DESPREZ demande comment intervient le Syndicat Mixte d'Accompagnement des Aînés du Haut-Jura (SMAAHJ). M. le Maire répond qu'une des conséquences de cette mesure est le retrait de la commune du SMAAHJ. Cela ne correspond pas à ce qui a été décidé par le conseil à savoir la création d'un canton pour lequel il n'y a plus de financement. La reprise par la commune doit permettre de maintenir un niveau de loyer acceptable pour les résidents. Le SMAAHJ a essentiellement pour compétence de gérer des établissements en dépendance ce qui n'est pas notre cas.

Robert BONNEFOY précise que le salaire de la maîtresse de maison n'est pas inclus dans le loyer des résidents. Avec le SMAAHJ, il serait répercuté sur les loyers.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de reprendre la gestion/compétence pour la gestion du Foyer Logement Mandrillon par la Commune à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- que les activités de cet établissement, EPSMS, doivent être retracées dans un budget annexe appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22 ;
- la création d'un budget annexe « Foyer Logement » à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- que ce budget annexe appliquera l'instruction budgétaire et comptable M22 ;
- de résilier le contrat de bail liant le CCAS et la Commune au 31 décembre 2016.

6 – Travaux d'aménagement de la Place de l'Omnibus : agrément de deux sous-traitants

- a. M. le Maire présente la déclaration de sous-traitance de la société SJE – Lot 1 au profit de VIA SYSTEM – 21 ZAC des Toupes – 39570 MESSIA SUR SORNE concernant la signalisation horizontale et verticale pour un montant maximum HT de 1 931.50 € à paiement direct.
- b. M. le Maire présente la déclaration de sous-traitance de ID VERDE SAS – Lot 2 au profit de LES ATELIERS DE LA GESSE – 4, chemin de la Gesse – 88310 CORNIMONT concernant la pose de serrurerie, métallerie pour un montant total HT de 13 587 €.

Christophe MATHEZ précise que ces déclarations de sous-traitance ont été validées par le cabinet au-delà du fleuve.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer ces actes de sous-traitance.

Christophe MATHEZ informe le conseil sur l'avancement des travaux :

- Les supports de la passerelle bois sont en cours de réalisation.
- Le pavage reprend la semaine prochaine
- Les bancs vont être livrés
- les enrobés de couleur ne seront posés qu'en juin 2017
- les abris de bus et le garde-corps en mélèze sont en fabrication
- la fin de chantier avec enrobé noir est prévue fin octobre

La commune va activer les pénalités de retard pour l'entreprise qui a pris du retard. Il faut s'attendre à ce que les trottoirs restent en l'état car les enrobés de couleur ne pourront pas être mis avant juin 2017.

Sébastien BENOIT-GUYOD souhaite savoir qui n'a pas fait son travail en ce qui concerne l'entreprise et qui a fauté.

Fabien CHAVIN-GAZALIER pense qu'il est très important que la commune continue dans cette voie et aille au bout de la démarche des pénalités, mais aussi d'en informer la population.

Christophe MATHEZ indique que l'ensemble des travaux est satisfaisant. La seule entreprise qui ne sera pas mise en cause, est la SJE car le retard ne lui est pas imputable. Il s'aperçoit que les entreprises ont répondu à des prix trop bas et elles travaillent à perte, mais ce n'est pas le problème de la commune.

M. le Maire confirme que la commune a une attitude très ferme dans ce problème de retard.

Christophe MATHEZ est scandalisé par les fournitures de l'entreprise de marbrerie qui devait fournir des éléments de qualité. Il a fallu démonter plus de 45 m de pavés en granit car ils n'étaient pas de bonne qualité. Le maître d'œuvre a tout fait démonter.

Claire CRETIN attire l'attention du conseil sur le problème de sécurité pour les piétons qui se rendent du village au supermarché.

M. le Maire indique qu'après l'achèvement des travaux de la place de l'Omnibus, commencera la phase II, soit la portion depuis l'hôtel « le gai pinson » jusqu'à l'office du tourisme. Les travaux sur les projets immobiliers vont se terminer.

Christophe MATHEZ indique qu'en municipalité, on s'est donné jusqu'en 2020 pour aller jusqu'au rondpoint sud. La municipalité est en attente de réponse de riverains pour des acquisitions foncières. M. le Maire rappelle que c'est la DIRE qui est gestionnaire de la RN5.

Alain DESPREZ informe le conseil, que suite au souhait d'Annie Berthet de faire revivre la source sur l'Omnibus, un sourcier, M. Epailly a trouvé 2 ruisseaux souterrains qui débitent entre 1500 et 200 l / heure chacun. Ils se situent à environ 2 m de profondeur et ont un point de convergence. On peut récupérer cette source et installer une fontaine. Ce serait réalisable car il y a un point de collecte des eaux de ruissellement qui pourrait collecter le trop plein.

Christophe MATHEZ indique qu'il ne faut pas attendre 2017 pour créer l'exutoire pour le trop-plein de la source, soit un coût estimé à 5 000 € auquel il faut ajouter le coût de collecte de la source. Il faut être sûr de trouver la source. Gilles BOURQUI suivra le chantier.

M. le Maire indique que le chantier n'a pas dérapé en termes de coûts. On est en moins-value pour le moment, on peut se permettre une dépense supplémentaire.

7 – Convention de partenariat avec le SDIS pour la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de renouveler la convention de partenariat employeur/SDIS pour la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours pour 3 ans et elle concerne un pompier employé communal.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le renouvellement de cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

8 – Contrat de prestation de services avec SUEZ pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie

M. le Maire rappelle que l'entretien annuel des bouches et poteaux incendie est une obligation des communes. Le Maire doit veiller à la disponibilité et au fonctionnement des points d'eau pour l'alimentation des services d'incendie et de secours.

En effet, conformément aux dispositions de l'article L. 2212-2 (5°) du code général des collectivités territoriales (CGCT), la police municipale comprend « le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies (...) ».

Les services de lutte contre l'incendie ont besoin de 60 m³ d'eau par heure ou un volume d'eau de 120 m³ à moins de 200 mètres du risque à défendre. La défense incendie de la commune est liée à son niveau de risque.

Les nécessités techniques conduisent la commune à confier à un prestataire lequel dispose du savoir-faire, le soin d'entretenir les bouches et poteaux d'incendie situés sur son territoire et alimentés par le réseau public de distribution d'eau potable.

C'est pourquoi, M. le Maire propose au conseil municipal de confier cette prestation à la société SUEZ moyennant un coût de 47.50 € HT par poteau et par an. La commune compte 125 poteaux d'incendie au 1^{er} janvier 2016, soit un coût total de 5 937.50 € HT par an.

Le précédent contrat arrivant à échéance, celui-ci serait conclu pour une durée de 5 ans.

Annie BERTHET demande si c'est SUEZ qui déplace les poteaux incendies. M. le Maire répond oui, si le réseau n'est pas touché.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le renouvellement du contrat de prestation de service avec SUEZ selon les modalités ci-dessus et autorise M. le Maire à le signer au nom de la commune.

9 – Rapport d'observations définitif de la Chambre Régionale des Comptes relatif à l'examen de la gestion de la Communauté de communes de la Station des Rousses

En application des dispositions de l'article L. 243-7-II du code des juridictions financières, le Président de la Chambre régionale des comptes a adressé à M. le Maire le rapport d'observations définitif sur la gestion de la Communauté de communes de la Station des Rousses Haut-Jura concernant les exercices 2009 et suivants. Ce rapport a également été adressé par la chambre au président de la CCSR, qui l'a présenté à l'organe délibérant.

La loi NOTRE prévoit « le rapport d'observations définitif que la chambre régionale des comptes adresse au président d'un établissement public de coopération intercommunale est également transmis par la chambre régionale des comptes aux maires des communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier. Ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat ».

Marcel PROST regrette qu'il n'y ait pas d'informations données sur le rapport (chiffres, bilan) au conseil municipal.

M. le Maire indique que l'essentiel des conclusions est contenu dans la page 6 « recommandations ». Il donne lecture des 2 recommandations. Ce rapport a été présenté en conseil communautaire qui en a débattu. La commune des Rousses a bien pris connaissance de ce rapport.

10 – Liste des marchés signés par le Maire

Annie BERTHET trouve que le montant de l'eau potable du bâtiment du Noirmont est élevé.

M. le Maire souhaite mettre en place un système de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des fleurs.

11 – Questions et informations diverses

- Molocks : Christophe MATHEZ indique que les conteneurs semi enterrés du parking de l'Entreloup vont être supprimés en raison des nombreuses incivilités. Marcel PROST indique que le même phénomène se produit aux Rousses en bas où les conteneurs débordent en permanence. Christophe MATHEZ répond qu'il est possible de déplacer les deux conteneurs aux Rousses en bas. Sébastien BENOIT-GUYOD a remarqué qu'avec l'ouverture du supermarché, les clients en profitent pour déposer leurs poubelles aux Rousses en bas.
- Lotissement les Crêtets : Nicola CLERC demande si le gabarit d'un bâtiment collectif a été mis en place. M. le Maire répond que Gilles BOURQUI est en charge du dossier.
- Parc Naturel Régional du Haut-Jura : le comité syndical a voté le SCOT du Haut Jura : le document est disponible en mairie.
- Révision du PLU : l'enquête publique est terminée et le rapport final sera apporté par le commissaire enquêteur dans 1 mois.
- Travaux d'arasement des seuils sur la Bienne : Alain DEPRESZ indique qu'ils ont commencé et dureront environ 3 semaines. Une réunion publique d'information a eu lieu mardi soir à 18h30 à la salle de la Doye.
- Coupe de bois sur les glacis du Fort : Alain DESPREZ informe le conseil municipal de réunions qui ont eu lieu sur place sur les glacis du Fort avec l'agent ONF et Jean-Sébastien LACROIX. La surface a pu être déterminée sur les deux côtés de la Porte de Suisse. L'agent ONF va cuber le bois et va contacter des entreprises de bucheronnage et de nettoyage des rémanents.
- Implantation du Fort aventure : Alain DESPREZ indique que la coupe des sapins sera réalisée assez rapidement. M. le Maire rappelle que la commission des finances doit se pencher sur la question de la location des terrains de la commune. Annie BERTHET souhaite que la commission environnement soit consultée pour le déboisement.
- Budget fleurissement : Véronique GANGNERY trouve que malgré un budget fleurissement en baisse, celui-ci est encore trop élevé. Christophe MATHEZ répond qu'en fait le budget est plus cher que l'année dernière avec la mise en valeur de l'entrée de village.

Séance levée à 20h39

La Secrétaire de séance,



Claire CRETIN

Le Maire,



Bernard MAMET



